

Avis de PREEMPTION

Article L. 143-3 et R. 143-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

La Safer Occitanie informe qu'elle a exercé le **DROIT DE PREEMPTION** prévu par les articles L. 143-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime sur les biens dont la référence est précisée ci-dessous :

Département 09

Commune de FREYCHENET, Surface sur la commune : 3 ha 34 a 18 ca

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Surface	NC
TOURNIES	B	1359			11 a 85 ca	Futaies résineuses
TOURNIES	B	1360			11 a 66 ca	Futaies résineuses
TOURNIES	B	1361			39 a 10 ca	Futaies résineuses
TOURNIES	B	1386			4 a 40 ca	Landes
TOURNIES	B	1394			15 a 69 ca	Landes
TOURNIES	B	1396			9 a 75 ca	Landes
MONTPICOU	B	1443			2 ha 41 a 73 ca	Taillis sous futaie

Cette preemption a pour objectifs :

- Art. L143-2 CRPM : 1° L'installation, la réinstallation ou le maintien des agriculteurs
- Art. L143-2 CRPM : 2° La consolidation d'exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles et l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations existantes, dans les conditions prévues à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

et elle est motivée ainsi :

Les cent huit parcelles en vente sont situées sur les communes de MONTFERRIER et FREYCHENET à proximité du lieu-dit «Frémis», en zone sous-pyrénéenne, à une altitude variant de 900 à 1 200m. On y accède par la route départementale D209 reliant MONTFERRIER à FREYCHENET puis, par des voies communales ou des pistes forestières. Certaines parcelles sont toutefois enclavées. Les parcelles présentent une pente moyenne à forte, hormis sur les parcelles de près où la pente est plus faible.

Ce secteur se caractérise par un petit nombre d'exploitation qui ont essentiellement une vocation d'élevage (bovins viande et ovins). Le morcellement et la faible taille des parcelles accroissent la difficulté d'obtenir des ilots d'exploitation cohérents.

L'intervention partielle de la Safer Occitanie permettrait la consolidation et l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations locales, préservant ainsi la vocation agricole affirmée des cent huit parcelles vendues.

La Safer Occitanie a d'ores et déjà été sollicitée par un exploitant agricole voisin souhaitant consolider son exploitation.

Il est à noter toutefois, que la décision de rétrocession définitive ne sera prise par la Safer qu'après étude des éventuelles candidatures, que la publicité légale, à réaliser, pourrait révéler.

<p>Valant certificat d'affichage pendant une durée de 15 jours</p>	<p>Visa et Cachet de la Mairie</p> <p>Le Maire, Michel MORÉREAU</p> 	<p>Pour la Safer Occitanie</p>  <p>SAFER OCCITANIE Domaine de Maurh CS 41013</p>
--	--	--

Numéro unique pour tous les services de la Safer Occitanie
09 70 10 20 30

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Ariège
Aude
Aveyron
Gard
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Hérault
Lot
Lozère
Pyrénées-Orientales
Tarn
Tarn-et-Garonne

SERVICES RÉGIONAUX